

CODE DE BONNE CONDUITE

Vivre en groupe impose que chacun accepte un ensemble de règles ; cela permet de passer des journées sereines dans un lieu où il fait bon vivre.

1. Je me respecte :

J'ai une tenue décente et adaptée selon le climat et les activités proposées au cours d'une journée.

2. Je respecte TOUTES les personnes que je rencontre à l'école : enseignants, éducateurs, personnel de service, étudiants, élèves, parents.

1. **Je salue et m'adresse poliment à chacun d'eux** ; je respecte leur travail.
2. L'école se réserve le droit d'interdire tout objet ou comportement jugé contraire aux projets éducatif, pédagogique et aux règlements de l'école. Les GSM sont interdits à l'école sauf cas exceptionnel, à voir au préalable avec la direction.
3. L'école décline toute responsabilité pour l'utilisation des réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Snapchat, etc.)

Pour rappel, les réseaux sociaux sont interdits <u>aux enfants de moins de 13 ans.</u>

3. J'accepte les opinions des autres :

1. Face à un conflit auquel j'assiste, je reste **calme, neutre et j'appelle l'adulte le plus proche.**
2. Face à un conflit qui me concerne, j'évite l'agressivité, je cherche un compromis.
3. En cas de dispute, je vais trouver l'adulte pour gérer le conflit.

4. Je respecte les règles dans tous les lieux où je me trouve :

- **Fair-play** dans la victoire comme dans la défaite, je félicite les vainqueurs, console les perdants et les encourage.
- Dans les couloirs et dans les escaliers :
 - ✓ Il est interdit de rester dans le couloir sans surveillance.
 - ✓ Je parle doucement.
 - ✓ J'y dépose le manteau et le cartable
- Dans la cour :
 - ✓ Je respecte la nature.
 - ✓ Il est interdit de cueillir les fleurs et de déplacer les copeaux.
 - ✓ Je ne lance rien à l'extérieur de l'école.
 - ✓ Je ne m'appuie pas sur la clôture.
 - ✓ Je reste dans la cour et n'en sors sous aucun prétexte (sauf permission d'un(e) surveillant ou d'un professeur).
 - ✓ Je me range **immédiatement** dès la fin de la récréation et reste rangé(e).
 - ✓ J'évite tous les jeux violents ; les professeurs et les surveillants se réservent le droit d'autoriser ou non un jeu.
 - ✓ Je ne me pends pas aux grilles, aux arbres, aux paniers de baskets, au préau et à l'escalier de secours.
 - ✓ Je ne mange pas de sucette.
 - ✓ Je joue au basket en respectant les règles du jeu. Je lance le ballon **des deux mains**.
 - ✓ Les affaires des autres ne m'appartiennent pas ; je cherche le propriétaire d'un objet trouvé ou le ramène à l'adulte.
 - ✓ Il est interdit de jouer dans la zone rouge « conteneurs ».
- J'utilise les différentes poubelles de tri mises à ma disposition pour garder notre lieu de vie propre :
 - ✓ Des poubelles bleues pour le PMC : flacons en plastique, emballages métalliques et cartons à boisson **vidés et écrasés**.
 - ✓ Des bacs dans les classes : uniquement pour le papier et le carton.
 - ✓ Des poubelles : pour le reste des déchets.
- Aux toilettes :
 - ✓ Je respecte le règlement des toilettes.

- ✓ Je ne traîne pas.
- ✓ Je ne gaspille pas.

- Dans la salle de gymnastique :

1. Au cours de gymnastique, je ne rentre pas dans la salle sans autorisation, je ne joue pas sur les engins et j'applique les consignes d'utilisation et de sécurité.
2. Je participe obligatoirement au cours d'éducation physique.
3. Je porte une tenue sportive adaptée. Le fait d'être dispensé du cours d'éducation physique ne dispense pas d'y assister.
4. Seul un certificat médical excuse la non-fréquentation du cours ; dans ce cas, je prévois de quoi m'occuper : travaux, lecture... Sans ce justificatif, je réalise un travail à remettre au professeur d'éducation physique.
5. Les cordes ne peuvent pas être utilisées sans l'accompagnement d'un adulte responsable.
6. Les ballons sont autorisés uniquement au sol ; on ne peut pas lancer le ballon en l'air ou tout autre objet vers le plafond.

- Entrées et sorties de l'école

- Pour me rendre à l'école ou chez moi, je prends le chemin le plus court sans traîner.
- Sur le chemin de l'école, je respecte le code de la route et je m'assure que les autres usagers ont remarqué ma présence et compris mes intentions.
- Arrivées : selon l'heure indiquée, je me rends directement au lieu indiqué.

Sorties :

1. Au premier son de cloche : je sors et me range devant mon local de classe.
2. Au second : les parents viennent chercher leur(s) enfant(s) dans le rang.
3. Les enfants qui ont l'autorisation de sortie partent seuls avec leur carte de sortie visible et maintenue avec un colson au cartable.

Chacun a le droit de s'épanouir dans notre école, mais sa liberté se termine où celle de l'autre commence.

Si je ne respecte pas ces règles, je m'engage à en assumer les conséquences.

Conséquences désagréables / Sanctions

1. L'adulte m'a averti ... fois.
2. Je m'isole du groupe pour réfléchir sur mon comportement à l'aide d'une fiche de réflexion.
3. Je copie la règle de vie à laquelle j'ai manqué ... fois.
4. J'effectue un travail supplémentaire : copier ... fois « » , conjuguer
5. Je rencontre mon enseignant avec mes parents.
6. Je rencontre la direction.
7. Je suis en période de retenue.

.....

1. L'adulte m'a averti fois.

- Rappel de la règle, rappel à l'ordre ;
- Injonctions, consignes brèves, claires, précises.

2. Je m'isole du groupe pour réfléchir sur mon comportement à l'aide d'une fiche de réflexion.

- Condition : apprécier si l'aspect émotionnel de l'enfant permet une réflexion constructive avant de proposer la fiche (ex. : enfant en larmes, en colère, visiblement affecté...)
- Plusieurs possibilités : fiche utilisable oralement, par dessin, par écrit...
- Avec un suivi de l'adulte responsable au moment des faits.

3. Je copie la règle de vie à laquelle j'ai manqué (... fois).

- Paraphe du code de bonne conduite numéroté clairement.

4. J'effectue un travail supplémentaire : copier fois la phrase « », conjuguer le verbe « ».

- L'enfant récidive malgré les pistes déjà explorées.
- L'enfant manifeste un refus d'observer les règles de vie pour lesquelles des sanctions ont déjà été prises.

5. Je rencontre mon enseignant avec mes parents.

- Les faits reprochés à l'enfant sont « suffisamment graves » par leur nature et/ou par leurs conséquences et impliquent une communication aux parents et leur collaboration dans le processus de réflexion et réparation.
- Mise en place d'objectifs concrets, précis, palpables pour l'enfant avec un timing maîtrisable par l'enfant au bout duquel une évaluation sera faite avec l'enfant acteur de l'évaluation et communication entre adultes des progrès enregistrés.

6. Je rencontre la direction.

- Est mis au courant par l'adulte responsable de la situation à traiter
- S'informe de « tout enfant » : vie familiale, vie scolaire, passés récents...
- Evalue la forme que prendra la rencontre avec l'enfant : présence ou non d'autres intervenants (enseignants, parents...) et le rôle qu'il y tiendra : médiateur, autorité supérieure
- Refait l'historique (fond et forme) du processus, de la situation problématique avec l'enfant
- Conscientise l'enfant à propos des actes reprochés et des règles de vie incontournables
- Obtient un engagement de sa part, s'assure de son suivi (vient aux nouvelles, renforcement positif...)

7. Je suis en période de retenue.

- Plusieurs sanctions ont été prises mais l'enfant récidive malgré tout, il ne collabore pas réellement
- Son attitude met en péril la quiétude des autres individus, du groupe classe et/ou école
- L'enfant reçoit de son enseignant une punition : un travail supplémentaire à effectuer le mercredi après-midi : ses parents sont mis au courant suffisamment à temps pour pouvoir s'organiser ce jour-là
- Ce travail, outre le caractère punitif, ne devrait-il pas s'accompagner d'une nouvelle réflexion à posteriori ?

REGLES DE VIE : CODE DE BONNE CONDUITE

En ce début d'année, il est nécessaire de rappeler à tous les enfants les règles de savoir-vivre dans et en dehors de la classe en se servant des règles de vie et du code de bonne conduite à distribuer et à travailler avec tous les enfants.

Sanctions disciplinaires

Dans l'enseignement subventionné, les sanctions disciplinaires relèvent des prérogatives du Pouvoir organisateur.

Les règles de vie claires et bien comprises par les enfants permettent d'éviter de devoir recourir trop souvent à des sanctions. Malheureusement, il est impératif de porter à la connaissance des enfants et des parents la gradation des réparations et sanctions en cas de non-respect des règles de vie.

Notre école considère que chaque cas est unique et que, dès lors, la sanction doit être adaptée à chaque personne, à chaque situation.

Types de sanctions

- 1. Le rappel à l'ordre verbal**
- 2. Le rappel à l'ordre écrit**
- 3. La mise à l'écart dans la cour de récréation**
- 4. La réparation :**

Une réparation adéquate doit être imaginée de commun accord quand un enfant a fait du tort ou de la peine à quelqu'un. Quand un enfant abîme ou détruit du matériel.

Les sanctions plus conséquentes

La direction accueille l'enfant et les parents quand la situation s'est gravement détériorée et prend les mesures qui s'imposent. En cas d'urgence, certaines sanctions peuvent être prises sans avoir, au préalable, contacté les parents :

1. La mise à l'écart

Un enfant peut être mis momentanément (quelques minutes, 1 H, 2 H, ½ jour, 1 jour) à l'écart du groupe, voire intégré à un groupe quand il ne respecte pas ses engagements, quand la discussion n'est plus possible ou, dans l'urgence, pour éviter l'escalade et protéger les autres enfants, quand il adopte des comportements ne permettant pas à ses condisciples et à lui-même de pouvoir bénéficier d'un climat serein indispensable à l'acquisition des savoirs et des compétences ;

- 2. La confiscation temporaire ou définitive de l'objet interdit ;**
- 3. Le travail supplémentaire le plus approprié ;**
- 4. La retenue ;**
- 5. Le renvoi (de 1 jour à 1 semaine, à l'école ou à la maison) ;**
- 6. L'exclusion.**

Faits graves pouvant entraîner l'exclusion

Les faits graves suivants sont considérés comme pouvant justifier l'exclusion définitive prévue aux articles 81 et 89 du décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire :

Dans l'enceinte de l'établissement ou hors de celle-ci :

- 1. Tout coup et blessure porté sciemment par un élève à un autre élève ou à un membre du personnel de l'établissement ;**
- 2. Le fait d'exercer sciemment et de manière répétée sur un autre élève ou un membre du personnel de l'établissement une pression psychologique insupportable, par menaces, insultes, injures, calomnies ou diffamation ;**
- 3. Le racket à l'encontre d'un autre élève de l'établissement ;**
- 4. Tout acte de violence sexuelle à l'encontre d'un élève ou d'un membre du personnel de l'établissement ;**
- 5. La détention ou l'usage d'une arme.**

Nous avons pris connaissance des sanctions disciplinaires liées au non-respect des règles de vie et du code de bonne conduite. Nous acceptons celles-ci et assurons l'école de notre collaboration dans le respect des différentes règles de l'école par nos enfants.

Date :

Signature des parents

Talon d'adhésion aux mesures disciplinaires

Nous soussignés

Parents de classe de déclarons

avoir pris connaissance des sanctions disciplinaires liées au non-respect des règles de vie et du code de bonne conduite. Nous acceptons celles-ci et assurons l'école de notre collaboration dans le respect des différentes règles de l'école par nos enfants.

Date :

Signatures des parents :